



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

-----

### EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

#### Séance du 3 avril 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 mars 2024.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme CHOLLET, M. BERTHIER représenté par M. FOUSSET, Mme JACQUENET représentée par M. AVENA.

Membres excusés : (4) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme VIAN.

#### **Objet : Convention de partenariat avec l'association AIDeS BFC**

La résidence Abrioux, de par son statut de résidence sociale, a pour objet d'offrir une solution de logement meublé temporaire à des ménages ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons de fragilités économiques mais aussi sociales. Les problématiques de santé sont souvent prédominantes et l'absence de médecin traitant chez la majorité des résidents rend l'accès aux soins et à la prévention complexes.

L'équipe d'accompagnement de la Résidence Abrioux souhaite développer les démarches d'aller-vers pour engager un premier contact auprès des publics les plus éloignés de la prévention et du soin.

L'association AIDeS a pour buts de favoriser l'inclusion des personnes infectées ou affectées par le VIH et/ou les hépatites virales et de mener des actions de prévention et de sensibilisation à la réduction des risques en menant des activités de dépistages.

Des permanences seront tenues par l'association AIDeS au sein de la résidence Abrioux pour sensibiliser les résidents aux moyens de prévention ainsi que des entretiens personnalisés afin d'effectuer des dépistages rapides.

Afin de permettre la mise en place l'action proposée à la résidence Abrioux, une convention de partenariat avec l'association AIDeS BFC est nécessaire.

Dans ces conditions, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent la convention de partenariat entre l'association AIDeS BFC et le Centre Communal d'Action Sociale, jointe en annexe ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention de partenariat et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution ;

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Résidence Abrioux : 1